

Si cet email ne s'affiche pas correctement [cliquez ici](#)

# La Revue

de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Numéro 47

Juillet / août 2019

## Actualités

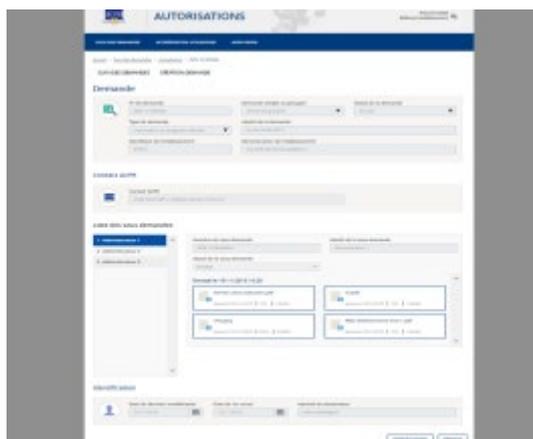
**Le représentant permanent : acteur clé de la supervision des prestataires de services de paiement exerçant en libre établissement**

[Consulter l'article](#)



### **Portail des autorisations**

Depuis le mois de mai 2019, l'ACPR a ouvert un [Portail d'Autorisations](#) sur son site internet sur lequel doivent désormais être déposées toutes les demandes faisant l'objet d'une autorisation donnée par l'ACPR.



## Blâmes et sanctions

[Décision du 2 juillet 2019 à l'égard de la société Transaction Services International \(TSI\)](#)

[Décision du 13 juin 2019 à l'égard de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse \(CEPAC\) procédure n°2018-04](#)

## Supervision bancaire

### Canevas sur le rapport du contrôle interne



Le canevas expliquant les informations devant figurer dans le rapport relatif au contrôle interne a été mis à jour pour l'exercice 2019. Deux modèles de canevas ont été conçus pour aider les établissements à structurer leur rapport de contrôle interne et à étayer son contenu.

[Consulter l'article](#)

**Fintech - Innovation**

## **L'Intelligence Artificielle et les enjeux pour le secteur financier : les retours de la consultation publique**



A l'issue de la publication par l'ACPR du document de réflexion sur les enjeux de l'Intelligence Artificielle pour le secteur financier, un appel à consultation avait été lancé afin de recueillir l'appréciation du public sur des thématiques centrales soulevées par le rapport.

[Consulter l'article](#)

**[Retrouvez les discours et interventions de l'ACPR](#)**

**[Lien vers le Registre Officiel](#)**



Facebook



Twitter



LinkedIn



YouTube

*Copyright © 2018, All rights reserved.*

**Nous contacter :**

[2703-INTERNETACPR-UT@acpr.banque-france.fr](mailto:2703-INTERNETACPR-UT@acpr.banque-france.fr)

Vous ne souhaitez plus recevoir ces e-mails ?

[Se désabonner](#)